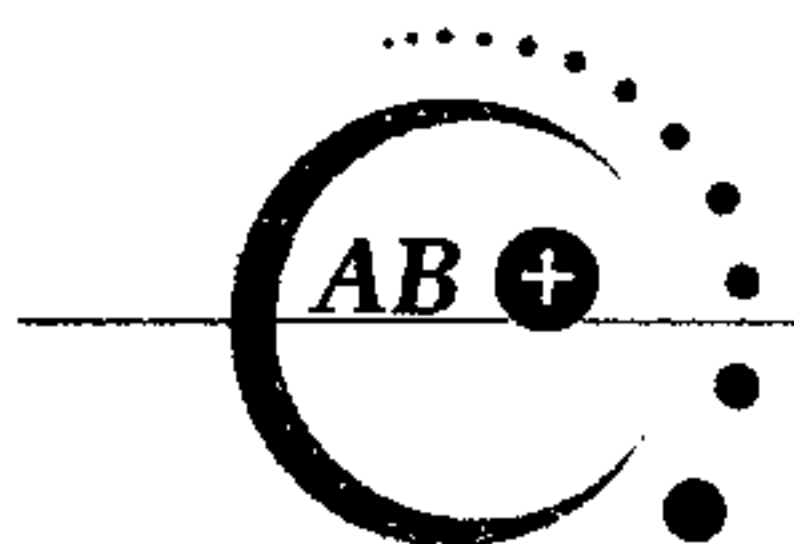




5897

Conseil et Service en Télécommunication

97B 2549

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26/06/1998

Le vingt six juin mil neuf cent quatre vingt dix huit à 14 heures,

Les associées de la dite société AB + se sont réunis au 98 A, Rue de l'Evêché -13002 MARSEILLE sur la convocation qui leur a été remise en mains propres.

L'assemblée est présidée par Madame Denise KIELWASSER.

La présidente constate que sont présents ou représentés :

Madame Pascale STOECKEL
propriétaire de trois cent quarante parts

ci, 340 parts

Madame Anny MOUSSU
propriétaire de trois cent quarante parts

ci, 340 parts

Madame Denise KIELWASSER
propriétaire de trois cent quarante parts

ci, 340 parts

Soit au total 1 020 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

La présidente rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation du gérant
- Nomination du nouveau gérant
- Pouvoir pour formalité

La présidente dépose sur le bureau de l'assemblée :

- une copie de la lettre de convocation des associés ;
- le rapport de la gérante ;
- le texte des résolutions proposées.

Il précise que tous les documents prescrits par les dispositions légales, réglementaires et statutaire ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, dans les délais fixés par les textes.

AB +

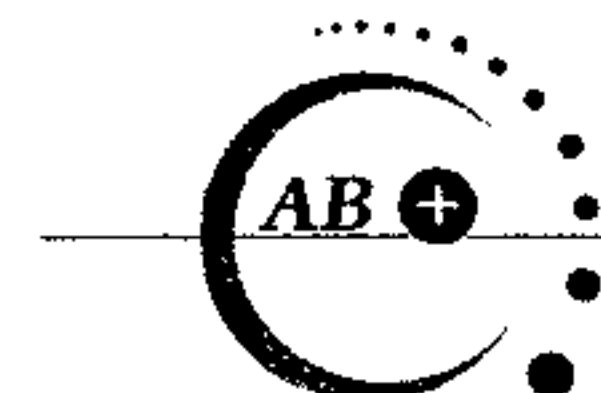
Siège social : 98. Rue de l'Evêché - 13002 MARSEILLE

Tel . 04 91 99 08 08 - Fax : 04 91 99 08 09

S.A.R.L. au capital de 102 000 Francs - SIREN : 414 763 946 - Code NAF : 721Z

e-mail : abpluss@club-internet.fr

Am
PS
DK



Lecture est donnée au rapport de la gérance, puis discussion est déclarée ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la présidente met aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de révoquer Mme Denise KIELWASSER de ses fonctions de gérante pour servir au mieux l'intérêt social de la société.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, décide de nommer Madame Pascal STOECKEL demeurant 2, les hauts de Belcodène 13720 BELCODENE en qualité de gérante en remplacement de Mme Denise KIELWASSER à compter de ce jour.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes des présentes pour accomplir toutes les formalités qu'il appartiendra.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOTEE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par la gérante et par tous les associés ou leur mandataire.

Pascale STOECKEL

Denise KIELWASSER

Anny MOUSSU